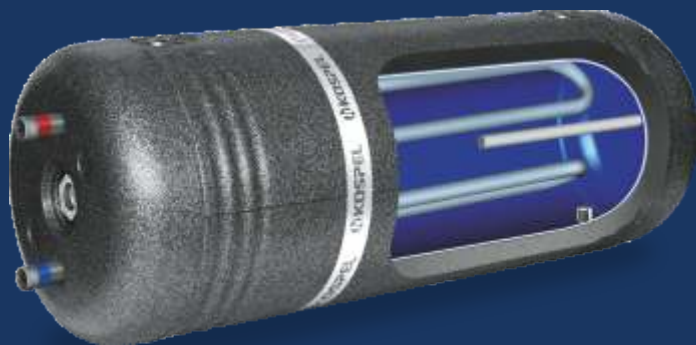


Ballon préparateur ECS horizontaux

WW



Avantages

Technologie de production avancée

- l'automatisation garantit la précision d'exécution
- une couche uniforme d'émail d'épaisseur appropriée crée une protection anticorrosion de la plus haute qualité

Qualité imbattable

- les produits sont fabriqués à partir de nuances d'acier sélectionnées fournies par des fournisseurs fiables
- les produits subissent des tests d'étanchéité et un contrôle qualité des revêtements émaillés

Bonne isolation thermique

- logement modernisé au look moderne
- une épaisseur d'isolation sélectionnée avec précision minimise les pertes d'énergie.

Diffuseur d'eau

- réduit le mélange d'eau froide et d'eau chaude
- assure une répartition optimale de la température de l'eau dans le réservoir

Indicateur de température

- permet de contrôler la température de l'eau dans le réservoir

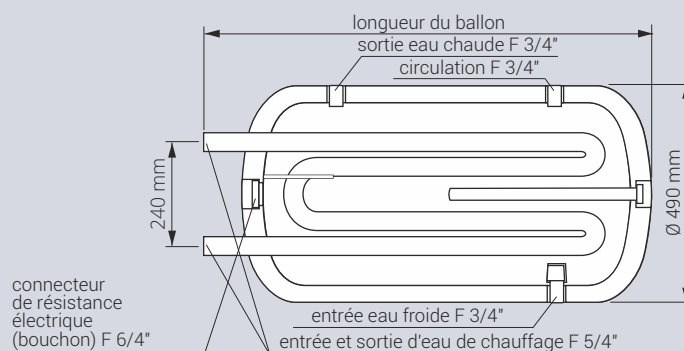
Les échangeurs à serpentin chauffent l'eau en coopération avec des chaudières de chauffage.

Accessoires optionnels

Résistance électrique:

Résistance électrique: GRW-1,4kW, GRW-2,0kW, GRW-3,0kW/230V ou GRW-4,5kW/400V.

Dimensions



WW-80	Longueur 920 mm
WW-100	Longueur 1125 mm
WW-120	Longueur 1295 mm
WW-140	Longueur 1365 mm

Données techniques

Code produit	Capacité nominale / stockage (l)	Surface d'échange thermique (m²)	Pression nominale (ballon/serpentin) (MPa)	Épaisseur / matériau / type d'isolant ** (mm)	Puissance *** (kW)	Pertes à l'arrêt **** (W)	Modèle d'anode
WW-80	80 / 84	0,3	0,6 / 0,6	50/EPS/NR	10	56	AMW.400
WW-100	100 / 107	0,3	0,6 / 0,6	50/EPS/NR	10	64	AMW.400
WW-120	120 / 127	0,4	0,6 / 0,6	50/EPS/NR	12	66	AMW.660
WW-140	140 / 138	0,4	0,6 / 0,6	50/EPS/NR	12	73	AMW.660

* Les conditions détaillées de la garantie sont décrites dans la carte de garantie.

** Avec paramètres: 80/10/45°C (température d'eau primaire / température d'eau froide / température de l'eau chaude sanitaire), le débit de l'eau dans le serpentin est de 2,5 m³/h.

*** Isolation: R - démontable, NR - indémontable.

**** Conformément au règlement (UE) 812/2013, 814/2013.